

Les problèmes des infirmières

La *Revue internationale* a déjà évoqué à plusieurs reprises l'événement important que fut le XII^e Congrès quadriennal du Conseil international des infirmières ; mais, dans l'attente d'une documentation suffisante, elle avait dû se limiter à une information succincte. Aujourd'hui, elle est en mesure de présenter à ses lecteurs, sinon une étude exhaustive qui ne saurait entrer dans le cadre de cette revue, faute de place, du moins un aperçu sur quelques-uns des travaux présentés lors de cette assemblée.

Comme nous l'avions déjà indiqué précédemment, ce congrès s'est déroulé à Melbourne, du 16 au 22 avril 1961, sous la devise : « Par une profession organisée, sagesse et directives d'action »¹ ; il a réuni plus de 2.300 infirmières de 44 pays, venues des cinq continents. Des cérémonies officielles en marquèrent l'ouverture, puis le Congrès se mit au travail dans les meilleures conditions, grâce à la parfaite organisation de l'institution invitante, la Fédération australienne des infirmières.

Le CICR s'était fait représenter par le chef du Service du Personnel sanitaire, M^{lle} A. Pfrter, laquelle s'étant déjà rendue en Asie, venait en Australie pour participer à ce congrès dont elle remporta la meilleure impression. Outre le Comité international, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ainsi que de nombreuses organisations internationales étaient représentées, notamment l'Organisa-

¹ « Wisdom and guidance through professional Organisation ».

tion mondiale de la Santé et l'Organisation internationale du Travail.

* * *

Trois éléments de base devaient fournir l'essentiel des travaux : délibérations statutaires du Congrès ; deux conférences ayant pour sujets *a)* La profession d'infirmière ; *b)* Les associations professionnelles d'infirmières et vous », et qui constituaient les deux thèmes principaux du Congrès ; enfin, un travail de groupes comprenant les exposés sur les thèmes suivants :

- Groupe I : L'Éducation de l'infirmière (Nursing Education)
- Groupe II : Le travail de l'infirmière (Nursing Service)
- Groupe III : L'économie et le bien-être (Economic Welfare)
- Groupe IV : Les relations professionnelles (Public Relations).

La publication du Conseil international des infirmières (C.I.I.) intitulée *International Nursing Review*, a consacré l'un de ses numéros à ce Congrès, et c'est en partie des documents distribués à Melbourne que sont extraites nos informations. Il s'ouvre sur la conférence de M^{me} M. Jahoda, de Londres, *La profession d'infirmière* (Nursing as a Profession) qui est d'un réel intérêt au point de vue psychologique. Se fondant sur une définition de la psychologie sociale selon laquelle « elle est la tentative de comprendre et d'expliquer comment la pensée, le sentiment, la conduite des individus sont influencés par la présence effective, imaginée ou implicite, d'autres créatures humaines », M^{me} Jahoda pose la question : Qu'est-ce qu'une profession ? Elle éclaire les différents aspects d'une profession, d'une situation professionnelle, de son mécanisme social ; ensuite, elle se demande si la profession d'infirmière permet à celle qui l'exerce, de même qu'aux malades, de ressentir pleinement la solidarité qui les lie. Certes, répond-elle, et la profession d'infirmière est particulière en ce sens qu'elle s'organise afin d'assurer la protection de celles et de ceux qui l'exercent, mais en même temps qu'elle est un service. Ces deux aspects de la profession d'infirmière ne peuvent se lier harmonieusement que si on les aborde d'une manière rationnelle, aussi bien sur le plan de la pensée que sur celui de l'action. Pour ce faire, il convient non seulement de s'inspirer

du grand idéal du service, mais aussi de se souvenir que toute profession aujourd'hui exige qu'on tienne compte des réalités concrètes et des soucis quotidiens.

Et M^{me} Jahoda conclut : « La profession d'infirmière protège-t-elle suffisamment ses membres et tient-elle assez compte des besoins des malades et de la collectivité? Vous pouvez constater, par ce que je viens de dire, que je n'ai pas de réponse toute faite à cette question. En réclamant un statut professionnel, vous vous engagez à la fois à servir votre prochain et à assurer votre propre protection. Cependant, étant donné l'organisation actuelle de votre profession, vous vous trouvez devant de graves problèmes — présentant ce double aspect — qui, pour être résolus, doivent faire l'objet d'études approfondies et d'une action radicale. Je suis sûre que vous ne vous laisserez pas décourager par cet obstacle. En effet, chercher à établir le meilleur équilibre possible entre ces deux tâches jumelles de l'organisation professionnelle et à les ajuster aux besoins sans cesse changeants de la collectivité, cela s'accorde avec l'idéal élevé des infirmières ; et même, de tous les objectifs que peuvent se fixer les membres d'une profession, c'est le plus humain et le plus altruiste. »

* * *

Les associations professionnelles d'infirmières et vous, fut le sujet traité par M^{lle} Alice Girard, M. A., B. Sc., R. N., directrice des services infirmiers à l'hôpital St-Luc à Montréal. Nous nous étendrons plus longuement sur ce sujet, qui est d'un intérêt évident pour les Sociétés nationales, et nous publions ci-après un résumé de la conférence prononcée par M^{lle} Girard :

De tout temps les hommes ont éprouvé le besoin de se grouper. Les associations professionnelles sont nées de ce besoin de tendre en commun vers un même but.

Nous représentons ici les infirmières de toutes les parties du monde. Malgré les différences de races, de langues, de gouvernements et de conditions économiques, nous avons en commun un idéal qui fait notre union. Mais cet idéal aurait peu de signification ou peu de force, s'il n'était révisé constamment et si notre effort

d'adaptation et de renouvellement dans un monde changeant et mouvant, n'était sans cesse maintenu.

Parmi les courants qui traversent notre monde d'aujourd'hui, considérons-en quelques-uns :

— le besoin d'instruction et de meilleures conditions de vie se faisant sentir dans le monde entier ;

— la rapidité des moyens de communication ;

— la révolution technique et scientifique dont l'influence sur la médecine et les soins infirmiers est considérable, etc.

C'est dans ce monde en rapide évolution que l'infirmière doit travailler et elle ne peut le faire qu'avec le soutien de ses associations professionnelles.

Nous savons qu'un effort d'adaptation physiologique et psychologique est constamment demandé à l'organisme humain. Il en est de même dans une association professionnelle désireuse de maintenir la haute qualité de ses aspirations ; en retour, l'association a besoin de l'effort conscient et individuel de chacun de ses membres.

L'association professionnelle a des buts qui dépassent les intérêts individuels et pécuniaires ; elle tend à élever la profession à son niveau maximum d'utilité à la communauté. Pour avoir la force morale et sociale lui permettant de défendre cet idéal, l'association d'infirmières doit être composée de nombreux membres unis entre eux. L'association doit ressentir un stimulant dans le fait que notre société a un si grand besoin d'infirmières. Mais c'est une nécessité pour les infirmières que de prendre contact avec d'autres groupes professionnels, d'échanger des idées et de sortir d'un silence où elles sont restées trop longtemps. Devenue consciente de ses devoirs et de ses droits, l'infirmière n'en sera que plus efficace auprès des malades qui lui sont confiés.

Si les associations nationales d'infirmières rattachées au C.I.I. diffèrent par leur organisation (comités, statuts, règlements, etc.), elles ont cependant un idéal et des buts en commun : créer et maintenir des normes élevées de formation professionnelle, pratiquer la « recherche » ou « investigation » systématique dans le domaine des soins infirmiers, assurer à leurs membres une sécurité économique et rendre chaque membre conscient de sa mission.

L'évolution des soins infirmiers fait que l'infirmière professionnelle est appelée de plus en plus à abandonner certains soins aux malades à un personnel auxiliaire dont elle doit devenir l'éducatrice et le chef, alors qu'elle s'était préparée à donner elle-même des soins. Le Dr L. Simmons faisait remarquer qu'« un des dilemmes de la profession d'infirmière est que plus on progresse dans cette profession, plus on s'éloigne du malade ». C'est encore à l'association d'infirmières de veiller à ce que cette évolution soit toujours adaptée à la mission de l'infirmière qui est de soigner le malade corps et âme. Elle doit veiller encore à ce que l'attitude de l'infirmière face au malade et au public, soit un exemple et un enseignement.

Les techniques de soins, si évoluées soient-elles, ne doivent pas faire oublier que l'infirmière est là d'abord pour servir. Savoir observer, comprendre et sympathiser restent les éléments distinctifs d'une bonne infirmière. « L'homme cultivé et instruit est maître de sa technique et non son esclave. »

C'est enfin à l'association professionnelle de veiller à ce que les conditions matérielles et sociales rendent la profession d'infirmière attrayante et assurent ainsi un bon recrutement. C'est pour cela que la « recherche », l'étude systématique de ce que seront les soins infirmiers dans l'avenir, doit être entreprise par les associations nationales d'infirmières dans toutes les parties du monde.

Dans ce domaine de la « recherche » ou « investigation », le Conseil international des Infirmières est là pour les aider, les conseiller et les guider. Les associations nationales ne seront pas seules dans leurs efforts pour assurer dans le monde la meilleure qualité possible des soins infirmiers.

La conférencière ajoute encore que, quels que soient sa structure ou ses moyens d'action, une association nationale d'infirmières doit se préoccuper de maintenir un niveau suffisamment élevé en matière d'éducation professionnelle, de rechercher la sécurité économique pour ses membres, de préparer l'avenir en découvrant les nouvelles tâches qu'elle doit assumer : En un mot, préserver les valeurs anciennes qui ont fait leurs preuves et leur ajouter celles qu'implique une vision moderne et pratique de la vie. Car l'infirmière a également des droits dans le domaine économique : niveau de vie suffisant, facilités d'avancement, conditions rationnelles de

travail, sécurité de l'emploi, retraite. Et la collectivité elle-même doit y veiller.

* * *

On le voit, deux thèmes principaux se dégagent des conférences évoquées ci-dessus : *a)* nécessité pour les services infirmiers de tenir compte toujours du progrès scientifique, *b)* protection de l'infirmière, dans le domaine du travail et de la sécurité sociale.

Il y eut encore d'autres conférences qui, dans l'ensemble, reflètent les mêmes préoccupations, mais sous des aspects différents. Aussi nous contenterons-nous d'en citer quelques titres : L'administration d'un service infirmier ; responsabilités d'une association professionnelle d'infirmières pour l'amélioration des services infirmiers ; aspect économique des soins infirmiers ; la profession d'infirmière et ses rapports avec d'autres professions ; l'éducation en matière de soins infirmiers et l'évolution de la médecine et de la santé publique.

Pour terminer, indiquons que le mot d'ordre valable pour la nouvelle période de quatre années fut fixé de la manière suivante : *Investigation* (Inquiry). Et nous pensons donc utile de rappeler quelques idées essentielles exposées par M^{lle} Ellen Broe, directrice de la Division de l'Éducation du Conseil international des infirmières dans une communication intitulée « Plans pour l'avenir » et où elle rappelle aux responsables des soins infirmiers, l'utilité d'une large ouverture d'esprit et la nécessité de la recherche :

« La question de la recherche et celle de savoir si les infirmières devraient y participer, font actuellement l'objet de fréquentes discussions.

De nombreuses enquêtes ont été entreprises par des infirmières, ou avec leur collaboration, dans le domaine des soins infirmiers et de la formation des infirmières. Il est difficile de se prononcer sur leurs résultats. Certaines questions ont trouvé, sans doute, des solutions et, parmi les recommandations mises en évidence, il en est qui se révéleront peut-être d'une grande utilité sur le plan international aussi bien que national...

Tenant compte des développements qui viennent d'être esquissés — programmes de santé pour la collectivité, préparation des

infirmières en vue de leur travail dans les familles — nous devons étudier avec soin les divers éléments de notre profession ; mais également essayer de réaliser, en tenant compte des résultats de nos recherches, certains programmes éducatifs, dans les milieux variés. A cet effet, il nous faudra faire preuve de largeur de vues, être prêtes à accepter des changements, à essayer des échecs et à persévérer — peut-être pendant très longtemps — dans la recherche de la meilleure éducation possible pour les infirmières.

Outre les groupes nationaux, un groupe composé de membres de plusieurs nationalités devrait se réunir pour examiner quel genre d'enquêtes (sur la formation des infirmières) il convient d'entreprendre. Ce qui importe surtout, sur le plan international, c'est de discerner les qualités essentielles que les hommes possèdent en commun, au lieu de s'attacher aux différences superficielles. Le temps semble venu de nous demander : qu'attendent des infirmières les malades qui leur sont confiés ? De quelle manière peuvent-elles les aider, mieux que d'autres membres des services sanitaires ? C'est ainsi que nous pourrions étudier, pratiquement, les fonctions des infirmières et établir des plans pour leur formation en tenant compte du fait que la tradition peut aussi bien nous empêcher d'aller de l'avant que nous faire progresser.

Les infirmières sont toujours poussées à vouloir mieux, et c'est ce désir de progrès, dont parlait Florence Nightingale, qui les incitera demain à continuer leur effort dans le domaine de la recherche et pour l'amélioration des méthodes d'éducation. »
